

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Gladys CEAUX, Sandra PAILLOT, Monique GATOT, Christelle CHAMPEAUX, Pascal MISCHIERI, Fabrice HASSE, René NAUDET, Patrice DELAHAIGUE

ABSENTS : Laurent INISAN, Rafaël MAESTRO, Emmanuelle MARTRECHARD, Frédéric ROBERT, Anthony DUMERSAT, Hélène ROBINET

Secrétaire de séance : Sandra PAILLOT

Délibération n°5

Objet : Vote du Compte Administratif 2017 de la commune.

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2017 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	171 038.03€	457 933.90€	436 703.18 €
recettes	460 624.57€	204 736.31€	597 698.49 €
Résultat	289 586.54€	- 253 197.59 €	160 995.31€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2017 de la commune.

Délibération n°6

Objet : Vote du Compte administratif 2017 assainissement

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2017 de l'assainissement, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	52 984.67	23 635.26	34 236.26
recettes	31 066.18	0	53 762.62
Résultat	-21 918.49	-23 635.26	19 526.36

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Délibération n°7

Objet : Vote du Compte administratif 2017 lotissement.

Mme Gladys CEAX, doyenne de l'Assemblée, donne lecture du compte administratif 2017 du lotissement, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	4 036.28€	0	4 036.28€
recettes	60 000.00€	0	14 036.28€
Résultat	55 963.72€	0	10 000.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2017 lotissement.

Délibération n°8

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2017 de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** le compte de gestion 2017 de la commune.

Délibération n°9

Objet : Approbation du Compte de gestion 2017 assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** le compte de gestion 2017 de l'assainissement.

Délibération n°10

Objet : Approbation du Compte de gestion 2017 budget lotissement.

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** le compte de gestion 2017 budget lotissement.

Délibération n°11

OBJET : Affectation des résultats commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** l'affectation du résultat de clôture 2017 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 160 995.31 € € comme suit :
- article 002 (excédent antérieur reporté) : 160 995.31 €

Délibération n°12

Objet : Affectation des résultats assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide l'affectation du résultat de clôture 2017 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 19 526.36 € comme suit :
- 002 (excédent antérieur reporté) : 19 526.36 €

Délibération n°13

Objet : Affectation des résultats lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide l'affectation du résultat de clôture 2017 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 10 000 € comme suit :
- 002 (excédent antérieur reporté) : 10 000.00€

Délibération n°14

OBJET : Bornage d'une limite de propriété

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au bornage des parcelles AH 133 - 135-136-137 appartenant à la commune et en limite de propriété avec la SCI LA SCALEMBRIO.
Après avoir donné lecture du devis et de la convention de la SCP Philippe RALLION, géomètre expert

Le Conseil Municipal,

- **Accepte** que la SCP Philippe RALLION, géomètre expert procède au bornage du terrain
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n°15 annule et remplace la 11 2018 suite à une erreur matérielle

Objet : Affectation des résultats commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** l'affectation du résultat de clôture 2017 de fonctionnement excédentaire d'un montant de 119 995.31 € comme suit :
- article 002 (excédent antérieur reporté) : 119 995.31€

Délibération n°16

OBJET : Autorisation de signature de bail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la locataire du logement communal, situé au 11 rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec les nouveaux locataires.

Délibération n°17

OBJET : Règlement assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un règlement d'assainissement et en donne lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APROUVE** le règlement d'assainissement.

Délibération n °18

OBJET : Présentation du rapport de la CLECT concernant la révision des AC de fonctionnement.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C,
- **VU** le rapport d'évaluation des charges transférés adopté par la CLECT lors de sa réunion du 10 mars 2018,
- **CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer sur le rapport de CLECT et le montant de l'attribution de compensation,
- **ENTENDU** l'exposé du rapporteur,
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **1 – D'APPROUVER** le rapport, ci-joint, de la CLECT du 10 mars 2018 et le montant des attributions de compensation annexées concernant la révision des attributions de compensation de fonctionnement établies en 2015,
- **2 – DE NOTIFIER** la présente au Président de la CCIVS.

Délibération n°19

OBJET : Présentation du rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « contribution au SDIS pour le contingent incendie ».

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Général des Impôts, article 1609 nonies c,
- **VU** le rapport d'évaluation des charges transférés adopté par la CLECT lors de sa réunion du 10 mars 2018,
- **CONSIDERANT** la nécessité de se prononcer sur ce rapport de CLECT et le montant de l'attribution de compensation,
- **ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1 – D’APPROUVER le rapport, ci-joint, de la CLECT du 10 mars 2018 et le montant des attributions de compensation annexée concernant le transfert de la compétence « contribution au SDIS pour le contingent incendie »,

2 – DE NOTIFIER la présente au Président

Délibération n°20 annule et remplace la 5. 2018 suite à une erreur matérielle

Objet : Vote du Compte Administratif 2017 de la commune.

Mme Gladys CEAUX, doyenne de l’Assemblée, donne lecture du compte administratif 2017 de la commune, arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	réalisé	Restes à réaliser	réalisé
dépenses	171 038.03€	457 933.90€	436 703.18 €
recettes	460 624.57€	204 736.31€	556 698.49€
Résultat	289 586.54€	253 197.59 €	119 995.31€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Vote** le compte administratif 2017 de la commune.

Questions diverses :

Déviations du bourg :

Suite au problème récurrent de dangerosité de la traversée du bourg, accentuée par les stationnements intempestifs et irréguliers, il avait été décidé de mettre en place une déviation **provisoire** (2 mois) par la rue de l'usine, le temps des travaux de la place.

Face aux mécontentements de certains salembrais et commerçants, une réunion publique a eu lieu le 12 mars. Au cours de celle-ci, des échanges musclés et parfois irrespectueux ont eu lieu, sans toutefois généraliser.

Nous avons écouté les arguments positifs ou négatifs et à l'issue de celle-ci Monsieur le Maire a annoncé qu'une décision serait prise en Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de stopper ce projet de déviation qui génère bien trop de clivages. Un flyer sera rédigé dans les plus brefs délais et distribué dans les boîtes aux lettres pour expliquer la genèse du projet et surtout le bien-fondé de celui-ci s'il avait eu lieu.

Sentier de randonnée « Route des Plateaux »

Pascal Mischieri rappelle que suite à la vente à la commune d'une parcelle sur laquelle figure un sentier PDIPR l'emprise de celui-ci ayant été décalée, il convient que les agents municipaux le ré ouvrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00